



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0

Tél.: 224-5080
Télex.: 224-8511



Une nuit de canicule

Une nuit du mois de juillet il y a dix ans. 2 h du matin. L'orage qui vient de se terminer n'a pas rafraîchi l'atmosphère. Il fait encore 30 °C. Je ne dors pas. Le ventilateur a beau fonctionner à plein régime, j'ai chaud ! Et puis constamment, je pense à madame Leblanc que je rencontre demain.

Madame Leblanc, c'est l'ancienne épouse de monsieur Brown. Ils ont divorcé il y a 30 ans. Depuis, monsieur a refait sa vie avec madame Montplaisir. Ils ont fait trois beaux enfants. Ils ont construit la maison de leur rêve avec un aménagement paysager qui fait l'envie de tous. Le mois dernier, monsieur Brown est allé jouer au golf. Il n'a jamais remis sa carte de pointage. Il s'est mis au vert ad vitam aeternam. C'est bête, un tout petit caillot de sang qui a bloqué dans le cerveau.

Madame Montplaisir m'a chargé du règlement de succession. J'ai reçu les recherches testamentaires hier. Le dernier testament date de 1969. Seule et unique héritière : L'Ex-madame Brown, Madame Leblanc.

Tous les biens sont au nom du défunt, la maison, les autos, le chalet, les placements, etc.

Madame Montplaisir et ses enfants n'auront plus qu'à prendre leurs cliques et leurs claques et faire leur baluchon.

Je dois convaincre madame Leblanc de renoncer à la succession en faveur de madame Montplaisir. Sinon, la loi va encore faire une injustice. Mais comment ?

Dehors, j'entends la pluie tambouriner sur les toits de tôle, je l'entends carillonner, voyageant parfois à contre-courant dans les gouttières, avant de se jeter dans le vide.

Depuis cette histoire, la Loi a changé en 1994. Sous le nouveau Code civil, les legs et la désignation de liquidateur en faveur du conjoint sont révoqués de plein droit lors du divorce ou de la nullité du mariage. Il demeure que le divorce ou la séparation devraient être synonymes de : nouveau testament.

Le lendemain, la première épouse de monsieur est devant moi. Elle me dit :

— " Ne perdez pas votre temps, notaire ! Mon ex-beau-frère m'a tout expliqué. Au moment de notre divorce, moi et mon ex, on a réglé nos affaires. Dites-moi où je signe que je renonce à cette succession. "

Comme dans cette histoire, parfois, mon métier me réconcilie avec l'espèce humaine. Mais pas toujours...

Nouvelles du conseil de ville



Publicité payée par la ville

Réunion du lundi 12 août 2002

- À la lecture de l'état des recettes et dépenses au 30 juin 2002, on constate des revenus de 5 561 419 \$, représentant 96,72% des revenus annuels prévus au budget. De plus, en ce milieu d'année, les dépenses représentent 44,32% des sommes annuelles prévues, ce qui reflète une saine gestion financière.

- Le conseil municipal étudie la possibilité d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Le projet de loi n° 106, sanctionné le 14 juin 2002, modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour ajouter de nouveaux pouvoirs en matière de contrôle des usages. Ce règlement vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité. En principe, cette technique permet d'encadrer le développement urbain cas par cas. Ces projets doivent toujours être soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

- À l'heure actuelle, 122 nouveaux permis de construction ont été émis cette année. Ceci démontre bien le charme et l'attrait de notre ville... naturellement !

- La Ville procédera à des modifications et des aménagements au parc Christopher et au parc Val-des-Monts.

- Tous les citoyens recevront sous peu la programmation des activités de loisirs et culture pour la saison automnale. Les inscriptions se tiendront du 9 au 13 septembre 2002.

- Ne pas oublier le 2 septembre 2002, la Fête de la famille qui se déroulera sur le site de la gare de Prévost et l'Hommage aux bénévoles qui se tiendra en matinée à la cabane à sucre Au pied de la colline.

- Dans le but d'aider et de favoriser les activités culturelles à Prévost, la Ville

fait l'achat de 10 paires de billets par spectacle produit par Diffusions Amal'Gamme. Il y aura tirage de 3 paires de billets parmi les usagers de la bibliothèque et 2 paires de billets pour les assidus qui assistent aux séances du conseil municipal. D'autres billets seront distribués aux organismes lors de leurs différentes activités.

- M. Jean-Philippe Poirier s'est vu octroyé un don de 100 \$ pour sa sélection à titre d'athlète de la relève au camp de l'équipe de basket-ball du Québec. Un montant de 50 \$ a également été consenti à M. Billi Deraspe pour l'encourager dans son voyage autour du monde.

- Une résolution a été adoptée dans le but de préciser des mandats d'études spécifiques à la firme d'ingénieurs Équipe Laurence dans le cadre du projet de réfection des rues de la Station, de la Traverse et du chemin David. Le Conseil espère réaliser une partie de ces projets dès l'automne.

- Dans le cadre de la formation continue de nos pompiers, le Conseil permettra à 4 de ces derniers de prendre part à la course d'orientation en forêt Rogaine Laurentides et ce, dans le but de parfaire leurs qualités d'orientation et de chercheurs en forêt, acquises lors de leur cours de carte et boussole.

- Dans le but d'offrir un meilleur service, d'informer adéquatement et être en mesure de recevoir les requêtes de ses citoyens, le tout conformément à sa politique de service personnalisé aux citoyens, le conseil municipal autorise l'engagement d'une personne qui agira à titre de commis à l'administration.

- Madame Nathalie Deshaies réclame des frais d'avocats par requête en Mandamus dans la cause pendante suite à la dernière élection. Le Conseil mandate Me Luc Alarie pour représenter la Ville lors de l'audition de ladite requête.

OPÉRATION VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Objet : Vidange de fosse septique

Madame, Monsieur,

Suite à la vérification de votre dossier, nous avons constaté que vous n'avez pas fourni à la Ville le certificat de vidange de fosse septique, tel que requis aux articles 4 et 5 du règlement 356 qui stipulent :

Article 4 " un puisard doit être vidangé de sorte à éviter les débordements des eaux usées qui y sont déposées. Toutefois, une vidange doit être effectuée une fois tous les deux ans. "

Article 5 " tout entrepreneur effectuant des vidanges de fosse septique, de fosse de rétention ou de puisard sur le territoire de la municipalité, doit remettre à l'agent en bâtiment, une copie du certificat de vidange prévu à cet effet " [...]

et ce, malgré qu'à plusieurs reprises, vous en ayez été avisé par notre service d'urbanisme.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons d'autre choix que d'émettre à votre égard, un constat d'infraction et d'exiger une peine minimale de 100 \$. A cet effet, vous trouverez, joint à la présente, votre copie dudit constat. Notre but n'est pas nécessairement d'entreprendre des poursuites contre vous mais plutôt de vous sensibiliser au respect de l'environnement.

Toutefois, nous vous informons que si, dans les dix (10) jours de la réception de la présente, vous fournissez à la Ville un certificat de vidange pour la propriété ci-dessus mentionnée, nous annulerons ce constat. Si vous croyez que vos installations septiques ne sont pas conformes au nouveau règlement Q.2 r.8, veuillez communiquer immédiatement avec monsieur Christian Viau, inspecteur adjoint à l'environnement, au 224-8888 poste 233.

Comptant sur votre bonne collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le maire, Claude Charbonneau

- Le conseil municipal autorise le maire et le trésorier à amorcer les démarches pour transférer les applications de gestion informatique de la Ville vers les logiciels d'applications comptables développés par la Corporation Informatique Bellechasse. La CIB est un organisme à but non lucratif (OBNL) relevant de la MRC Bellechasse. Cet organisme est voué à l'application informatique des MRC et des villes et travaille en partenariat avec les villes qui achètent leurs services.

- Malheureusement, les démarches pour mettre sur pied le Musée de la chanson

québécoise n'ont pas connu les résultats escomptés et de ce fait, la Ville abroge la résolution accordant à cette corporation, une aide financière pour démarrer le projet.

- Le maire et le conseil municipal font une opération environnementale pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville.

Nous vous rappelons que durant la saison estivale, nos bureaux ferment à midi le vendredi. L'horaire régulier (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi) reprendra le 3 septembre.

Calendrier des activités prévostoises						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
18 août PISCINE OUVERTE	19 août VENTE DES EFFETS SCOLAIRES de 12h à 19h École Val-des-Monts et Champ-Fleuri	20 août	21 août	22 août Entrée des professeurs	23 août	24 août PISCINE OUVERTE
25 août PIQUE-NIQUE DES DOMAINES Pavillon des Ormes PISCINE OUVERTE	26 août	27 août	28 août COLLECTE SÉLECTIVE	29 août ENTRÉE DES CLASSES	30 août	31 août PISCINE OUVERTE
1^{er} septembre COLLECTE ET VENTE DE LIVRES Bibliothèque du 2 au 30 septembre PISCINE OUVERTE	2 septembre HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES FÊTE DE LA FAMILLE de 12h à 18h Gare de Prévost	3 septembre BINGO Club de l'Âge d'Or à 13h Centre culturel	4 septembre	5 septembre	6 septembre Début des activités AMICALE DE LA MÈCHE D'OR Centre culturel 13h	7 septembre
8 septembre	9 septembre INSCRIPTION SESSION AUTOMNE SÉANCE DU CONSEIL	10 septembre APRÈS-MIDI DE DÉTENTE Club de l'Âge d'Or Centre culturel	11 septembre SCRABBLE Club de l'Âge d'Or COLLECTE SÉLECTIVE	12 septembre INSCRIPTION JUSQU'À 20 H	13 septembre	14 septembre